

COMPLÉMENT DE PREUVE N° 2

ÎLES-DE-LA-MADELEINE

1. CONTEXTE

1 Conformément à la décision D-2020-018 (paragraphe 34) de la Régie, le Distributeur dépose
2 un complément de preuve (HQD-4, document 3 [B-0031]) dans lequel il démontre
3 sommairement que le projet de raccordement des Îles-de-la-Madeleine (« IDLM ») au réseau
4 intégré (« Projet ») répond aux orientations liées au plan d'action relativement à la
5 conversion des réseaux autonomes.

6 Dans le précédent complément de preuve, le Distributeur a fait une démonstration préliminaire
7 du respect de trois des quatre critères. Il indiquait également qu'au terme de l'étude d'avant-
8 projet, il disposera d'une estimation plus précise des coûts de raccordement et de la réduction
9 attendue des coûts d'approvisionnement aux IDLM, ainsi qu'une meilleure appréciation des
10 risques inhérents au Projet.

**FIGURE 1 : CRITÈRES DE SÉLECTION APPLICABLES AUX PROJETS DE CONVERSION
DES RÉSEAUX AUTONOMES À DES ÉNERGIES RENOUVELABLES**



11 Dans sa décision D-2020-070 (paragraphe 56), la Régie demande au Distributeur une preuve
12 additionnelle relative à l'estimation des coûts anticipés du projet de raccordement des IDLM et
13 aux solutions alternatives que le Distributeur a analysées. Elle ordonne au Distributeur de
14 fournir :

- 15 • les meilleures estimations de coûts disponibles et la plage d'incertitude des deux
16 options présentement à l'étude par le Distributeur, soit le projet de câble sous-marin
17 qui est déjà rendu à l'étape d'avant-projet et le statu quo pour lequel le Distributeur
18 doit préciser s'il s'agit d'une rénovation totale ou par étapes de la centrale de Cap-
19 aux-Meules, ou encore d'une toute nouvelle centrale diesel ;

- 1 • les résultats de l'appel de propositions lancé en 2017 afin d'évaluer si une solution
2 alternative au projet de raccordement des Îles-de-la-Madeleine serait plus
3 avantageuse, de même que la teneur et les résultats à ce jour des discussions avec
4 la table d'échanges regroupant des acteurs de la municipalité « afin de comparer
5 d'autres solutions au raccordement ou au statu quo ».

2. ESTIMATIONS DES COÛTS DU PROJET ET DU STATU QUO

6 La première phase de l'avant-projet a permis à Hydro-Québec de préciser les coûts et
7 l'échéancier du scénario de raccordement des IDLM via la Gaspésie. Cette phase a pris fin en
8 janvier 2018, ce qui marquait le premier point d'arrêt de l'avant-projet.

9 Le projet de raccordement consiste principalement à l'installation d'un circuit de deux câbles
10 sous-marins d'environ 225 km et la construction de deux lignes de transport souterraines.
11 Dans ce scénario, la centrale thermique actuelle est maintenue en réserve et permettra
12 d'alimenter le réseau en cas d'indisponibilités du lien avec le réseau intégré.

13 Les coûts du scénario statu quo sont établis en supposant le maintien de la centrale actuelle.
14 Des dépenses en entretien et en pérennité sont prévues par étapes selon les besoins sur
15 l'ensemble de la période d'analyse pour le scénario statu quo et, dans une plus faible mesure,
16 pour son maintien en réserve. L'incertitude de ce scénario est principalement liée à la prévision
17 des coûts du combustible¹.

18 Les revenus additionnels du scénario de raccordement proviennent de la conversion des
19 systèmes de chauffage des espaces et de l'eau du mazout vers l'électricité.

20 Sur la base d'une estimation paramétrique des coûts, comportant un degré de précision de
21 l'ordre de 30 %, le scénario de raccordement avec maintien de la centrale actuelle en réserve
22 laisse présager un gain de 20 % pour le Distributeur par rapport au scénario statu quo, sur la
23 période 2025-2064. Comme déjà mentionné, les coûts du scénario de raccordement
24 pourraient varier en fonction des choix technologiques qui seront faits et des contraintes du
25 milieu.

¹ Les analyses de sensibilité seront présentées ultérieurement à la Régie, conformément au cadre réglementaire. Voir la section 3.

TABLEAU 1 :
SCÉNARIO DE RACCORDEMENT PAR RAPPORT AU SCÉNARIO STATU QUO (2025-2064)

M\$ act. 2018	Statu quo	Raccordement	Écarts
Investissements	152	606	454
Charges	1 313	635	-677
Revenus additionnels	0	-63	-63
TOTAL	1 465	1 179	-286 -20%

3. SOLUTIONS ALTERNATIVES AU PROJET

1 Au printemps 2018, le Distributeur a pris la décision de ne pas solliciter le marché avec un
 2 appel de propositions, comme il l'avait initialement prévu. En effet, au terme de la phase 1 de
 3 l'avant-projet, le Distributeur a jugé peu probable qu'une solution alternative à une alimentation
 4 de source thermique puisse se révéler plus avantageuse que celle du raccordement sur la
 5 base de ses quatre critères. Outre une réduction des émissions de GES de 94 % par rapport
 6 au scénario statu quo, le scénario de raccordement laisse présager un avantage économique
 7 de 20 % pour le Distributeur comme le montre le tableau 1. Le raccordement représente
 8 également le scénario alternatif d'alimentation le plus fiable et susceptible de présenter le
 9 moins de risque sur le plan de l'acceptabilité sociale. Le raccordement permet notamment de
 10 minimiser les impacts environnementaux, de convertir les systèmes de chauffage à l'électricité
 11 et de favoriser l'électrification des transports, des éléments tous susceptibles de favoriser
 12 l'acceptabilité sociale.

13 Compte tenu des ressources humaines, matérielles et financières impliquées dans un tel
 14 processus, le Distributeur a jugé déraisonnable dans un tel contexte de solliciter le marché
 15 avec un appel de propositions complexe. De plus, le Distributeur anticipait une réticence des
 16 promoteurs à engager d'importantes ressources à la préparation de leurs propositions, dans
 17 un contexte où le scénario de raccordement semble la voie privilégiée. Le 25 mai 2018, le
 18 Distributeur a alors annoncé sa décision de poursuivre le Projet et a enclenché la phase 2 de
 19 l'avant-projet afin de préciser davantage les coûts du scénario de raccordement². Cette
 20 phase 2 est toujours en cours de réalisation. Le Distributeur réitère qu'au terme de l'avant-
 21 projet, il aura une meilleure estimation des coûts et une meilleure appréciation des risques liés
 22 au raccordement. Il pourra alors déterminer si l'option du raccordement demeure la plus
 23 avantageuse sur la base de ses quatre critères et en fera la démonstration à la Régie au
 24 moment opportun, conformément au cadre réglementaire en vigueur.

² Pour plus de détails, voir la pièce HQD-4, document 3 (B-0031).

1 Dans la perspective du lancement de l'appel de propositions et de l'analyse des propositions,
2 une table d'échanges a été créée. La table d'échanges sur l'avenir énergétique des IDLM avait
3 pour buts :

- 4 • d'établir des scénarios potentiels d'alimentation des IDLM, réalistes selon les quatre
5 critères ;
- 6 • d'identifier les préoccupations du milieu dans un objectif de les intégrer dans l'appel de
7 propositions ;
- 8 • d'identifier les préoccupations du milieu par rapport aux emplois.

9 Un total de sept rencontres entre des représentants de la Communauté maritime des Îles et
10 ceux du Distributeur se sont tenues entre l'automne 2016 et l'automne 2017. Ces rencontres
11 ont permis d'échanger sur les contraintes et enjeux liés à la transition énergétique. Le
12 Distributeur a notamment considéré les préoccupations concernant l'aspect environnemental,
13 et celles liées aux retombées économiques dans le milieu, en s'engageant à maintenir le
14 niveau d'emploi et en annonçant le projet de microréseau aux IDLM. Avec la décision du
15 Distributeur de ne pas lancer l'appel de propositions, la table d'échanges a pris fin. Le
16 Distributeur poursuit toutefois ses consultations et ses échanges avec les Madelinots afin de
17 partager de l'information et de recueillir leurs préoccupations.

18 Toutefois, tel que spécifié dans sa réponse à la question 24.2 de la demande de
19 renseignements de l'AQPER, à la pièce HQD-5, document 4 (B-0044), l'étude de solutions
20 alternatives se poursuit, dans l'objectif de faire la démonstration que le projet qui fera l'objet
21 d'une demande d'autorisation sera celui qui répondra le mieux aux quatre critères guidant la
22 stratégie du Distributeur pour ses projets de conversion dans les réseaux autonomes.